

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 18 octobre 2024**

### **I - Approbation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026, validé par le MESR**

La version finalisée du COMP (cf. annexe) adressée par le ministère doit être présentée au conseil d'administration de l'Université d'Orléans pour approbation avant sa signature.

Cette version précise les engagements financiers de l'Etat et les modalités de versement des crédits qui sont conditionnés à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées.

Pour rappel, le ministère a décidé l'allouer à l'université d'Orléans un financement pour les 3 années du COMP qui s'élèvera à 3 414 000 euros. Une avance de 50% a été versée en juillet 2024.

Le Conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026, validé par le MESR.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
<b>Total :</b>	25

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	5
<b>Votants :</b>	20
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	20
<b>Pour :</b>	20
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 05/11/2024

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

**DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024 – 2026**







# Université d'Orléans

## Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par

**Patrick Hetzel**, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

Et

L'université d'Orléans, représentée par

**Éric Blond**, président de l'université

d'autre part

### **Article 1 : Objet du contrat**

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'université d'Orléans pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (pilotage et transformation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage de l'établissement et l'affirmation de sa signature.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

### **Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement**

Le montant programmé pour le COMP est de **3 414 000 euros** pour la période 2024-2026. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 50% en 2024 ;
- Un complément de 30% en 2025 ;
- Un solde de 20% en 2026.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

### **Article 3 : Modalités de suivi**

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

A la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'Etat et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

### **Article 4 : Plan d'action détaillé**

	Indicateurs / Jalons	Valeur initiale	cible 2026	Part du financement conditionnée à l'atteinte de l'objectif
<b>Pilotage de l'offre de formation</b>				<b>20%</b>
● Transformer l'offre de formation pour augmenter la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants (cible d'étudiants impactés par la transformation : 1 400)	● Nombre de formations transformées parmi les moins performantes		6	
● Réaliser la mise en sécurité des locaux pour des formations intégrant l'hydrogène (salle AtEx)	● Nombre de candidatures en L1 éco-info (ouverture en 2025)	0	40 places/ 500 cand.	
● Renforcer le pilotage de l'offre de formation vers des métiers d'avenir (BUT, filière pyrotechnie/ métiers orientés data, CPES Géosciences, économies, data))	● Nombre d'étudiants en BUT 2 Pyrotechnie (ouverture sept. 2025)	0	15	
	● Nombre d'étudiants en CPES (ouverture sept. 2025)	0	40 inscrits/ 300 cand.	
<b>Recherche et Innovation</b>				<b>23%</b>
● Créer et structurer des plateformes techniques (plate forma animalerie)	● Taux de plateformes dotées d'un modèle économique	0%	60%	
● Aider au démarrage du nouveau laboratoire en santé (LI <sup>2</sup> RSO)	● Nombre de plateformes labellisées (label adapté aux types de plateformes)	2	3	
	● Nombre de projets ERC déposés / retenus (données cumulées sur 3 ans)	3 / 1	3 / 1	
<b>Transition écologique et développement soutenable</b>				<b>10%</b>
● Réduire la consommation d'électricité et l'impact énergétique	● Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	0%	100%	
● Engager une étude d'ensemble sur le patrimoine de l'établissement	● Réduction de la consommation électrique sur le réseau	6,50%	9,50%	
	● Réduction de la consommation énergétique	24%	30%	
	● Production d'énergie renouvelable	130 MWh/an	230 MWh/an	
<b>Bien-être et réussite des étudiants</b>				<b>25%</b>
● Construire une Maison des associations	● Part des étudiants ayant accès au SSU (par site)	87,70%	100%	
● Transformer le SSU en SSE (Service de santé étudiante)	● Nombre de conventions d'accès aux SSE avec des établissements de l'ESR publics et privés en Région Centre-Val de Loire	0	8	
<b>Gestion et pilotage</b>				<b>20%</b>
● Renforcer la professionnalisation des fonctions support	● Temps moyen de recrutement	134 jours	110 jours	
● Renforcer la maîtrise des risques	● Taux d'exécution de la masse salariale (CP)	96,50%	98,00%	
● Mettre à disposition des outils décisionnels et de référence	● Taux d'exécution Investissement	57,20%	70,00%	
	● Nombre de comptes usagers compromis	40/ mois	< 5/ mois	
<b>Stratégie propre à l'établissement</b>				<b>2%</b>
● Construire la signature de l'établissement (réalisation de cartographies comparatives, actions de communication ...)	● Cartographies comparatives (Recherche, Formation et image de l'UO)	0	3	
	● Définition d'une "Signature cible"		réalisée	

## « Présentation de l'établissement »

L'université d'Orléans (UO) est un établissement pluridisciplinaire, avec *Santé* (CA 17/11/2023), qui comporte 11 composantes dont 8 dotées d'un statut dérogatoire : quatre IUT, une école d'ingénieurs interne Polytech, un observatoire des sciences de l'univers (OSUC), un INSPE et la première école universitaire de kinésithérapie en France (EUK-CVL). A cela s'ajoutent 3 Unités de Formation et de Recherche (UFR) : Droit, Economie, Gestion (DEG) ; Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) ; Sciences et Techniques (ST, incluant les STAPS). Seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche présent dans les 6 départements de la région Centre - Val de Loire, sa présence dans les villes d'Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Blois et Tours-Fondettes lui permet de déployer des formations et une recherche adaptée à la diversité des besoins de l'ensemble du territoire régional.

L'UO est un établissement de taille moyenne (19 000 étudiants, 2 060 personnels) avec un rayonnement international en recherche, confirmé par sa présence dans le classement thématique de Shanghai entre les rangs 100 et 500 pour 5 disciplines : Géosciences, Mathématiques, Economie, Matériaux, Chimie. L'obtention récente par 3 collègues de bourses de l'European Research Council (ERC) et la nomination de 5 autres à l'Institut Universitaire de France confortent cette visibilité de la recherche réalisée au sein de l'université.

Ces dernières années, l'UO a dû mener un travail sur plusieurs fronts pour sortir de la triple crise qui l'a affectée (Gouvernance et encadrement supérieur, financière, non-conformité). Cette situation a sur-focalisé l'université sur elle-même, favorisant une certaine perte de visibilité de l'établissement au niveau national. Dans le même temps, la recherche au sein de l'université s'est maintenue à un haut niveau, notamment par un adossement fort au CNRS, installant à tort l'image d'une recherche qui se réaliserait à l'extérieur de l'université, réduisant l'image de l'université à celle d'un organisme de formation. Ce sentiment est renforcé par l'existence physique d'un campus CNRS distant du campus universitaire, ce qui accentue la distinction entre un campus « recherche » et un campus « formation ».

Aujourd'hui, après quatre années intenses, l'université d'Orléans s'inscrit dans une nouvelle dynamique comme en témoigne ses succès aux derniers grands appels à projets (DemoES, ExcellencES, PUI, ASDESR ...). Ces réussites, ainsi que ses projets emblématiques que sont le nouveau Campus Madeleine en centre-ville et la création de la faculté de Médecine adossée au nouveau CHU d'Orléans, sont structurants pour l'université comme pour son territoire et vont à ce titre contribuer au changement d'image de l'université d'Orléans ainsi qu'à son regain de visibilité au niveau national et européen. L'université d'Orléans doit maintenant capitaliser sur ses atouts dans les domaines de recherche où son excellence est clairement établie ; que ce soit dans les classements internationaux ou par le niveau de reconnaissance de ses acteurs (IUF, ERC, médaille du CNRS, valorisation, ...) ; ainsi que sur ses atouts dans le domaine de la formation où ses taux d'insertion professionnelle et de poursuite d'étude la positionnent parmi les meilleures universités françaises (données InserSup). S'il convient de consolider ces acquis, il est également nécessaire d'adapter la structuration et le pilotage de l'Université d'Orléans pour qu'elle puisse exprimer pleinement son potentiel et s'inscrire dans le paysage nationale et européen à la place qui doit être la sienne.

C'est dans cette perspective et avec cette ambition que l'université d'Orléans a votée en Conseil d'Administration le 21 avril 2023 ses 7 axes stratégiques pour la période 2024-2028, ici déclinés en lien avec les axes de la politique du MESR qui structurent ce COMP, et illustrés par les actions financées dans ce cadre. Le COMP est ici un outil d'appui à la stratégie de l'université, dans le respect des lignes directrices politiques du MESR.

- **Une université Européenne ancrée en région Centre-Val de Loire**

Pour renforcer l'ancrage régional de l'université au service des besoins de son territoire, la carte des formations de premier cycle participera à une différenciation des « Campus de Proximité » en lien avec les politiques locales. Cela se traduit par exemple par la spécialisation « Pyrotechnique » d'un BUT à Bourges, « Hydrogène » pour un BUT et un diplôme d'ingénieur à Orléans ou bien encore par le déploiement de « l'Ecole de la Data » sur le nouveau Campus Madeleine, qui participent tous à l'axe « *Métiers d'avenir, métiers en tension* » du MESR.

La dimension Européenne se développe au-travers de l'alliance ATHENA, avec ses 8 partenaires, pour construire une offre de formations européennes, amplifier la mobilité des étudiants (dès le niveau L2) et des personnels (Enseignants, Enseignants-Chercheurs, BIATSS) et tendre vers la création d'une « Faculté ATHENA » trans-nationale.

En recherche, les liens historiques avec les ONR, l'université de Tours et l'INSA CVL seront renforcés, plus particulièrement avec l'INSERM et le CHU d'Orléans, dans l'objectif partagé de développer une recherche de haut niveau, en phase avec les compétences présentes sur le territoire, et à fort potentiel en termes de visibilité nationale et internationale pour notre région.

- **Une université pluridisciplinaire, avec Santé**

Le caractère pluridisciplinaire de l'UO sera renforcé par la création d'une part d'un pôle Formation & Recherche «

*sciences et technologies augmentées par les data sciences* » et d'autre part d'un pôle « *sciences du sport, de la rééducation et des activités physiques* » dans le cadre du projet France 2030 ExcellencES Minerve. Dans le même temps, la création du nouveau Campus Madeleine sera accompagnée de l'installation d'une « *Ecole de la Data* » pour les métiers du Droit, de l'Economie et de la Gestion, complétée par une approche transdisciplinaire de la recherche en Sciences Humaines et Sociales. L'ensemble, permettant une meilleure lisibilité de l'offre de formation, viendra compléter l'ouverture de la Faculté de Médecine d'Orléans.

L'inscription de l'université d'Orléans dans le paysage national de la Santé passe par le renforcement des activités de recherche et de formation communes entre l'hôpital, l'INSERM, l'UO et l'UT, ainsi que par la création d'une nouvelle unité de recherche dans le domaine de la Santé. La création de ce laboratoire s'inscrit pleinement dans l'axe « *Recherche et Innovation* » du COMP. De plus, à travers une des actions du Pôle Universitaire d'Innovation Loire Valley Innovation qui permettra le recrutement d'un chargé de transfert et d'un ingénieur propriété intellectuelle, tous deux dédiés au domaine de la santé, l'UO va travailler à stimuler la détection de projets innovants du domaine de la santé et à promouvoir leur valorisation.

Le développement de la Santé à Orléans ne doit pas se réduire à la Faculté de Médecine. Il doit également intégrer le pôle « *sciences du sport, de la rééducation et des activités physiques* » qui accueillera les formations paramédicales et les formations de STAPS ainsi que le futur laboratoire en sciences de la rééducation et de la réadaptation qui est aujourd'hui une fédération de recherche. Ce pôle a vocation à porter l'universitarisation des formations paramédicales. A la jonction entre médecine et paramédical sera positionnée la médecine physique et de réadaptation (MPR), discipline essentielle pour faire face au vieillissement de la population. Ce déploiement a vocation à couvrir la Région CVL, notamment à travers l'implantation des LAS, des formations paramédicales et des stages/internats.

- **Innovation pédagogique, Numérique et Data : les fils conducteurs**

L'expérience et le savoir-faire acquis dans le domaine du numérique (au service de la transformation des métiers), des Data (big data et IA au service des métiers) et de l'innovation pédagogique (à travers l'apprentissage par la pratique) lors des programmes Digital Learning Lab eXperience Pédagogique (DiLL XP – PIA3) et du PIA4 Démonstrateur de l'Enseignement Supérieur (DemoES) pour un numérique plus PROche, PROfessionnalisant et PROpre (PRO3), seront mis au profit de l'établissement en matière de pédagogie, de recherche et d'organisation. Le projet France 2030 ExcellencES Minerve permettra d'amplifier certaines des actions particulièrement porteuses de ces programmes. Le numérique comme outil de transformation des métiers est également l'élément fédérateur de l'université européenne ATHENA qui orientera la construction de la nouvelle offre de formation de l'UO - en articulation avec le projet France 2030 ExcellenceS Minerve - vers plus de modularité et d'ouverture vers nos universités partenaires.

Parmi les innovations récentes fruit de cet écosystème, l'outil d'orientation « CAIRNS », basé sur le principe des réseaux sociaux et de la cartographie croisée des parcours de formation et des parcours professionnels des alumni, initié dans le cadre des IDEFI EDIFICE et REMI puis poursuivi dans le cadre d'ATHENA, s'inscrit parfaitement dans l'axe « *Métiers d'avenir, Métiers en tension* » du COMP, dans le cadre d'un partenariat en construction avec l'ONISEP.

- **Le patrimoine, un enjeu majeur**

La maîtrise de la gestion, de l'exploitation, de l'évolution et de l'impact environnemental du patrimoine immobilier est un levier essentiel pour le développement de l'université. La maîtrise du patrimoine bâti (bâtiments, voiries, réseaux...) est un impératif majeur tant pour l'engagement de l'établissement dans la transition écologique que pour renforcer les marges de manœuvre financières. Il convient de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires au déploiement de la stratégie patrimoniale de l'université, qui intègre ses besoins de transformation (Faculté de Médecine, EUK, INSPE, ...) et les défis et les enjeux de la transition énergétique et écologique.

La politique menée sera celle de la rationalisation des locaux ; de la fiabilisation des données sur l'état du parc immobilier ; du suivi de son entretien ; de la réduction des consommations et de l'optimisation des usages. Cela passe par un travail de fond de monitoring et d'analyse des bâtiments afin d'établir un plan à 10 ans permettant de respecter l'engagement d'une baisse globale de consommation d'énergie en cohérence avec le décret tertiaire.

Ainsi, les projets envisagés ici s'inscrivent pour partie dans l'axe « *Transition écologique et développement soutenable* » et dans l'axe « *Gestion et pilotage général de l'établissement* » du MESR. Il est à noter que le projet d'une maison des associations étudiantes est également en alignement avec l'axe du MESR « *Bien être et Réussite des étudiants* ».

- **La culture Qualité et la professionnalisation du Pilotage**

L'université d'Orléans doit poursuivre un travail de fond pour installer un pilotage et une gestion appropriés à travers une vision consolidée par mission, action et structure. Cela passe par un meilleur équilibre central/local qui favorise l'appropriation des enjeux au plus près de la mise en œuvre ; un dialogue de gestion interne en coûts complets intégrant une vision pluriannuelle ; la diversification des ressources ; une adaptation de l'organisation de l'Etablissement afin de répondre aux évolutions de ses missions ; la mise en place d'un Système d'Information

(SI) dédié au pilotage ainsi que le développement d'une culture qualité. L'ensemble de cet axe s'aligne parfaitement avec la volonté politique du MESR portant sur la « *Gestion et Pilotage général de l'établissement* » et constitue la priorité numéro 1 de ce COMP pour donner à l'université d'Orléans la base qui permettra de garantir la réussite de l'ensemble des autres axes de sa stratégie de développement.

- **Animation Formation / Recherche : le modèle des Pôles.**

La dimension recherche, statutairement intégrée au sein des UFR, est plus difficilement articulée et appropriée à l'échelle de l'université en raison de l'enchevêtrement existant entre les laboratoires, les composantes (dont 8 dérogatoires) et les différents sites. En effet, un grand nombre de laboratoires sont à la fois pluri-composantes, multisites et pluri-tutelles, ce qui complexifie la lisibilité et le pilotage du lien formation-recherche.

Le projet France 2030 ExcellenceS Minerve propose l'installation de pôles « Recherche & Formation » constitués de plusieurs composantes et laboratoires. L'animation commune Formation/Recherche de ces pôles permettra d'une part, une meilleure immersion des étudiants au sein des laboratoires, couplée à une implication participative à la formation, et d'autre part une meilleure prise en compte des aspects recherche dans les formations ainsi que des aspects formations dans la recherche par l'intégration d'apprentis (en master) dans les laboratoires. Ce modèle, sera testé et évalué avec les pôles « *sciences et technologies augmentées par les data sciences* » et « *sciences du sport, de la rééducation et des activités physiques* », avant d'envisager sa généralisation à l'ensemble de l'université.

- **Une politique de Site volontariste**

Aujourd'hui, l'Etat accompagne la montée en puissance des établissements issus de la loi Fioraso, avec un questionnement fort sur l'articulation entre les Organismes Nationaux de Recherche et les Universités en tant qu'opérateurs de recherche responsables de leur stratégie. Dans ce paysage, les établissements de la Région CVL sont demeurés à l'identique.

Ce positionnement singulier a notablement évolué ces 3 dernières années, avec une forte dynamique de travail collaboratif UT/UO/INSA CVL qui a permis les beaux succès obtenus : DemoES, CMQ, ExcellencES, PUI, ASDESR, etc. De même, l'universitarisation du CHR d'Orléans et la création de la Faculté de Médecine s'inscrivent également dans une collaboration étroite des universités d'Orléans et de Tours. La Convention de Coordination Territoriale en cours de finalisation prolonge cette dynamique et l'inscrit dans le moyen-long terme.

L'UO continuera de porter une approche de terrain, s'appuyant sur les besoins des parties prenantes, pour en déduire les structures de collaboration les plus appropriées, afin d'assurer la réussite des projets communs à l'ensemble des partenaires de la Région. Les priorités suivantes sont d'ores et déjà identifiées : porter à une échelle régionale un schéma directeur de la vie étudiante par ville et non par établissement ; mutualiser les infrastructures et les outils numériques ; développer une politique régionale de la Santé, tant en formation qu'en recherche ; définir à l'échelle régionale des axes formation/recherche/innovation différenciants en cohérence avec les forces régionales et les succès des projets structurants (Chaires industrielles) et européens (ERC), leur visibilité actuelle et leur potentiel de développement futur ; travailler la cohérence de l'offre de formation à l'échelle régionale.

Les axes stratégiques de l'université d'Orléans s'articulent ainsi avec ceux du MESR. De ce fait, le COMP vient en appui des grands projets structurants portés par l'établissement, tout en assurant l'alignement de la stratégie de l'université d'Orléans avec les politiques publiques de l'Etat. Le tableau ci-après propose une vision synthétique de cette articulation.

	Transition écologique	Métiers d'avenir	Bien être et réussite des étudiants	Recherche et innovation	Pilotage et gestion
Une université européenne ancrée en Région CVL		<b>Campus Pyro</b> <b>Mobilité H<sub>2</sub></b> <b>CPES</b>			
Une université pluri-disciplinaire, avec Santé				<b>Laboratoire en santé</b>	
Innovation pédagogique, numérique et Data : les fils conducteurs		<b>Métiers Data</b> <b>Cairns</b>			
Le patrimoine, un enjeu majeur	<b>Etude patrimoine</b> <b>Énergéticien</b>		<b>Maison des associations</b>		<b>Structuration / SI</b>
La culture Qualité et la professionnalisation du pilotage					<b>Structuration /</b> <b>Maîtrise des risques</b>
Animation formation/recherche : le modèle des Pôles				<b>Plateformes techniques</b>	
Une politique de site volontariste			<b>SSU vers SSE</b>		

## Politiques ministérielles

### Pilotage de l'offre de formation. Métiers d'avenir – Métiers en tension

#### Objectif 1 Adaptation de l'offre de formation aux enjeux nationaux et locaux

##### Description et contextualisation de l'objectif

Entre 2015 et 2021, l'UO a connu une hausse de ses effectifs étudiants parmi les plus fortes au niveau nationale : +32% avant une relative stabilisation. Dans le même temps, l'UO a suivi un Plan de Retour à l'Equilibre de 2016 à 2020 qui a entraîné une rationalisation de l'offre de formation (i.e. le volume total d'heures dispensées a baissé malgré la hausse des effectifs). Aujourd'hui, l'UO présente à nouveau un potentiel fort de croissance de ses effectifs lié à plusieurs facteurs : l'ouverture de la faculté de Médecine d'Orléans, la création du nouveau Campus Madeleine en centre-ville (UFR Droit, Economie, Gestion) et l'écart de plus d'un point entre la proportion nationale de bacheliers issus de la région et la proportion nationale d'étudiants en région.

En dépit de cette prévision haussière, l'UO a fait le choix de maîtriser son offre de formation au regard de sa capacité humaine à faire (i.e. ne pas dépasser 50 HeqTD d'heures complémentaires en moyenne par enseignant-chercheur). De ce fait, l'UO n'a pas prévu d'ouverture de nouvelles formations ou d'adaptation de formations existantes qui ne soit compensée par ailleurs. Les priorités d'évolution de l'offre de formation visent à répondre aux attentes des lycéens et des étudiants comme aux spécificités des besoins locaux à travers un effort de différenciation du 1<sup>er</sup> cycle sur les « campus de proximité ». Ces évolutions sont guidées principalement par les axes stratégiques de l'UO : « *Université européenne ancrée en région* » et « *Innovation pédagogique, Numérique et Data* ».

A la rentrée 2024, l'université d'Orléans mettra en place sa nouvelle offre de formation. Elle entérine la fermeture de 23 licences professionnelles, de certains parcours de master ainsi que la réorientation thématique d'autres. Pour la prochaine rentrée une licence professionnelle (Valorisation des Agrossources, parcours Entomologie appliquée, innovante et durable) est créée, ainsi qu'un master STAPS EOPS orienté Encadrement psychologique, préparation physique et réathlétisation sportive et un parcours Geodata au sein du master Sciences de la terre, des planètes et de l'environnement. Ces nouvelles offres sont caractéristiques de la stratégie suivie par l'université d'Orléans depuis de nombreuses années : des parcours de master avec des thématiques particulières en liaison avec la demande socio- économique favorisant ainsi l'insertion des diplômés.

Au niveau licence, l'objectif est la réussite des étudiants. A moyens constants, si l'on souhaite mieux accompagner chaque étudiant, il faut diminuer les Capacités Limites d'accueil (CAL) dans certaines formations. Il s'agit d'une démarche déjà engagée pour la rentrée 2024 avec une diminution de 865 places. La soutenabilité humaine, également appelé « Vivabilité », est le principal critère qui guide ces révisions de CAL. La vivabilité est mesurée au niveau de la mention de licence au vu de la charge d'enseignement. Celle-ci entraîne une baisse de la CAL lorsqu'elle excède 50 heures complémentaires pour un service de 192 heures, afin qu'enseignants et enseignants-chercheurs aient les moyens d'offrir un meilleur encadrement aux étudiants.

La mise en place de la réforme de la formation des enseignants s'accompagnera de changements notables de l'offre de formation en Licence. Si la création des LPPE devait être un succès, le maintien de quelques formations qui dirigent actuellement massivement leurs étudiants de L3 vers des masters MEEF 1<sup>er</sup> degré sera questionné. En cas de succès du dispositif, il faudra en assurer la soutenabilité et prendre en compte son impact sur les parcours hors enseignement, tant en licence qu'en master.

Une évaluation des parcours des BUT sur la base des effectifs et de la qualité de l'insertion professionnelle permettra de décider leur maintien ou de les adapter. Cette réflexion démarrera dès la rentrée 2024 et interrogera le maintien ou la réorientation de l'ensemble des parcours mis en place.

La qualité de l'insertion, largement favorisée par l'essor continu de l'apprentissage (13,7% des étudiants de master de l'université d'Orléans sont en apprentissage), continuera à être soutenu par l'établissement afin de maintenir les bons résultats mis en évidence par InserSup (Université d'Orléans : 3<sup>ème</sup> meilleur taux d'emploi à 18 mois). L'essor de l'apprentissage en master se poursuivra en renforçant l'adossement à la recherche dans le cadre du projet ExcellencES Minerve, qui vise entre autres à développer l'apprentissage dans les laboratoires de recherche, tant pour faciliter la poursuite en doctorat que pour constituer un vivier vers les nombreux métiers de la recherche (techniciens, ingénieurs, chef de projets, etc.).

L'objectif en termes d'effectifs globale à l'université d'Orléans est déterminé par le critère de « vivabilité » (volonté d'un taux d'encadrement de qualité pour une hausse des taux de réussite) ainsi que par le dimensionnement des locaux (contrainte de réduction des surfaces de l'immobilier de l'état). Dans

l'hypothèse de moyens constants, cela devrait conduire à un effectif stabilisé aux environs de 17 000 étudiants en 2025/26, contre 18 162 étudiants cette année et 20 434 en 2020-21.

Les projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce COMP participent à cette démarche globale de pilotage de l'offre de formation, tout en intégrant l'exigence de son adaptation aux besoins du monde socio-économique à moyen-long terme.

### 1) Intégration de l'hydrogène comme vecteur énergétique

L'évolution des formations en lien avec les transports est essentielle pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Un premier recensement réalisé dans le cadre de l'AMI CMA HAPPIS (dépôt en cours), a permis d'identifier dans les formations de l'IUT d'Orléans, de Polytech Orléans et de l'UFR Sciences et Techniques plus de 750 heures d'enseignements à adapter pour traiter des problématiques spécifiques à l'hydrogène, mais également pour répondre aux besoins de la formation continue à destination des professionnels. Ce travail sur la formation bénéficie de l'expertise développée via la Chaire ANR DELHYCE sur la motorisation hydrogène.

Pour accompagner cette évolution, l'université doit se doter d'une **salle aux standards AtEx** (Atmosphère Explosive). Ce plateau technique est destiné à accueillir des travaux pratiques dont les équipements (*électrolyseur, pile à combustible, brûleur, chaudière, compresseur, détendeur...*) seront co-financés via l'AMI CMA HAPPIS, les collectivités locales, les entreprises partenaires et l'Université d'Orléans. Cette action sera complétée par la mise en sécurité d'un moteur (initialement de recherche) à injection directe hydrogène et par la mise en sécurité d'un banc à rouleaux existant afin d'accueillir des véhicules à pile à combustible et à moteur à combustion interne hydrogène. Plusieurs actions ont déjà été financées via le volet recherche de cette thématique. **Les investissements demandés ici (450k€) sont dédiés à la mise en sécurité des locaux (certification AtEx).**

### 2) Evolution d'un BUT pour la filière Pyrotechnique

Dans le cadre des 30% d'adaptation locale du BUT Génie Mécanique et productique (GMP) de l'IUT de Bourges, **une spécialisation pyrotechnie** sera proposée à un groupe de 15 étudiants, à compter de septembre 2024. Cela répond aux besoins du domaine de la pyrotechnie tout en participant à la volonté de l'UO de différenciation des campus de proximité porté par l'axe stratégique de l'UO « *Université européenne ancrée en région* ». Cette évolution bénéficie des compétences et du réseau de la Chaire ANR AcXeme, également installée à Bourges, ville historique de l'industrie pyrotechnique.

Pour la mise en œuvre, l'établissement a besoin d'une souplesse temporaire sur le volume d'heures dispensées le temps de différencier les groupes de TP consacrés à cette formation de pointe. Les travaux pratiques auront lieu sur le site du campus PYRO qui possède le matériel pour la manipulation de ces matériaux. Les investissements nécessaires sont pris en charge par les partenaires (*ArianeGroup, MBDA, Nexter Arrowtech, Thalès ...*) regroupés au sein de l'association « campus pyrotechnie du futur ».

### 3) Renforcer/Compléter les formations autour de métiers orientés Data

L'axe stratégique de l'UO « *Innovation pédagogique, numérique et Data* » se traduit entre autres par une évolution de l'offre de formations existante et une structuration pour construire une « Ecole de la Data » qui vise la transformation digitale des métiers (du droit, de l'économie et de la gestion, de la géologie, etc.). En plus des licences et masters, cette offre comporte déjà plusieurs **DU et certificats** (Data science pour la détection de fraude financière, Compliance and AML, Machine Learning pour le risque de crédit, justice prédictive, Blockchain et Cryptoactifs) mais aussi le **DU Graduate School Orléans Numérique** qui permet aux étudiants de masters/doctorats, d'accéder à un catalogue d'enseignements relevant du champ des sciences de la donnée afin de compléter leur formation métier indépendamment de leur domaine initial. Cette offre va être complétée avec le **parcours data sciences et stratégie** (master Management des Systèmes d'Information) ; la **double licence économie-informatique** orientée vers l'intelligence artificielle, les sciences des données et des organisations. Cette formation sélective, qui doit accueillir 40 étudiants, sera équilibrée par la transformation d'un poste de mathématique en informatique et une adaptation des capacités d'accueil en première année mathématique-informatique et économie-gestion. De plus, le **Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) Géosciences, économies, data** viendra renforcer les liens existants entre le Département d'Économie, l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire, le BRGM (Chaire de professeur junior 2023 *économie des ressources naturelles*) et le lycée Pothier d'Orléans. Ce CPES concernera 40 étudiants et les amènera vers les masters de l'Ecole de la Data, il s'inscrit également dans la dynamique projet France 2030 ExcellenceS Minerve. A horizon 2026, **une salle informatique et des ressources idoines dédiées à ces formations seront nécessaire (25 k€).**

### 4) Orientation tout au long de la vie (Cairns)

CAIRNS est un outil de type réseau social qui allie les cartographies géographiques, formation et insertion. Il permet de mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation. Initialement porté par l'UO au titre de l'axe stratégique « *Innovation pédagogique, numérique et*

*Data* », il est prévu de poursuivre le déploiement de la solution CAIRNS au sein de l'UO et de l'université européenne Athena.

## **Engagement de transformation des formations moins performantes**

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'établissement s'engage à transformer une partie de son offre pour améliorer la performance des mentions moins performantes notamment en matière de réussite, de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle, sur la base de la liste suivante :

- LG Portail Sciences
- LG LEA
- LG STAPS
- LG Droit
- LP Cartographie, topographie et SI géographique
- LP métiers GRH : formations et compétences
- LP gestion et développement des organisations et services sportifs
- LP Communication et valorisation de la création artistique
- LP métiers de l'industrie : mécatronique et robotique
- M Mécanique
- M MEEF, encadrement éducatif
- M Géographie, aménagement, environnement et développement
- M Droit privé
- M Droit social
- M Langues et sociétés.

## Politiques ministérielles

### Recherche et innovation

#### Objectif 2 : Structuration des plateformes et plateaux

##### Description et contextualisation de l'objectif

L'université d'Orléans est tutelle principale de 25 Unités de Recherche, propres à l'université ou bien partagées avec des ONR/EPIC (CNRS, BRGM, CNES, INSERM) ou encore avec d'autres établissements d'enseignements supérieurs et de recherche (Tours, Saclay, Clermont-Ferrand, INSA CVL, Observatoire de Paris, etc.). Ces Unités sont structurées en quatre pôles interdisciplinaires correspondant aux grands domaines portés par l'établissement :

- **Énergie, Matériaux, Système Terre Espace** (*chimie des matériaux, physique, ingénierie énergétique, géosciences, environnement et sciences spatiales*) ;
- **Humanités, Cultures, Sociétés** (*Lettres, langues, histoire, géographie, droit, gestion et sciences de l'éducation*) ;
- **Modélisation, Systèmes et Langages** (*Mathématiques, informatique, économie, linguistique, automatisation et traitement du signal, et ingénierie des systèmes*) ;
- **Sciences Biologiques, Chimie du Vivant** (*Biologie humaine et végétale, chimie du vivant, cosmétique, sciences du sport et de l'activité physique, et santé et bien-être*).

Cet écosystème est complété par des structures transverses (Fédérations, UMS, etc.) parmi lesquelles on dénombre 2 LabEx (en porteur, 2 de plus en partenaire) et 9 Fédérations. L'UO participe également aux 5 programmes Ambition Recherche et Développement de la Région Centre-Val de Loire : Cosmétique ; environnement ; énergie renouvelable ; biomédicament ; matériaux. Enfin, la formation des doctorants se fait au sein des 5 écoles doctorales co-accréditées avec l'université de Tours : Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant ; Humanités et Langues ; Sciences de la Société : Territoires, Économie, Droit ; Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes ; Énergie - Matériaux - Sciences de la Terre et de l'Univers. Les deux dernières étant également co-accréditées avec l'INSA Centre-Val de Loire.

De nombreuses plateformes techniques ont vu le jour, tant en recherche qu'en formation, parfois mutualisées avec des ONR ou d'autres établissements du site. Il convient aujourd'hui de structurer cet ensemble de plateformes support technique ce qui correspond à l'un des chantiers de l'axe stratégique « Animation Formation/recherche : le modèle des pôles ». Par ailleurs, il est nécessaire d'ancrer à Orléans une recherche académique de haut niveau en santé qui s'inscrit dans les axes stratégiques du projet d'établissement : « Une université pluridisciplinaire avec santé » ; « Une politique de site volontariste ». Pour cela, trois opérations d'envergure sont menées : l'implantation en 2022 d'un outil national de l'INSERM : l'ART « ARN messenger » qui sera complété en 2025 par la création d'une UMR INSERM ; la création d'un laboratoire en Santé (LI<sup>2</sup>RSO) en janvier 2024 ; la remise au standard de l'animalerie d'expérimentation et de formation pour développer les travaux de l'ART, du laboratoire en Santé ainsi que de trois autres laboratoires et créer une formation certifiante courte pour la manipulation en animalerie (FI et FC).

##### 1) Création et structuration de plateformes techniques

La plateforme « animalerie » étant aujourd'hui fermée, elle doit être rénovée pour répondre aux standards actuels en recherche et en formation (Biologie et santé). **L'achat de matériels demandé à hauteur de 160k€** permettra de redémarrer cette plateforme. Le modèle économique sera étudié dans le cadre du travail sur l'ensemble des plateformes de l'UO. Pour accélérer la mutualisation des grands équipements à l'échelle du site, l'Université d'Orléans souhaite **référencer et structurer l'ensemble des plateformes et plateaux techniques**. Les résultats de ce référencement seront partagés avec les partenaires du site pour renforcer la politique de site. L'établissement souhaite également engager la **labellisation** de ces plateformes et mettre en place un modèle économique consolidé permettant une **tarification auditable** et une gestion des données. **Il faut pour cela un ingénieur d'études** pour référencer et auditer les plateformes, réaliser la labellisation et établir le modèle économique (**240 k€ pour 3 ans**). Cette action complètera le travail de l'université d'Orléans, pilote de la tâche « renforcement des relations avec le monde socio-économique » dans le cadre du Pôle Universitaire d'Innovation « Loire Valley Innovation » qui étend cette approche à l'échelle régionale (Universités d'Orléans et de Tours, INSA CVL, CNRS, INRAe, BRGM, INSERM, etc.).

##### 2) Démarrage du laboratoire en Santé (LI<sup>2</sup>RSO)

La réaffectation d'une partie des matériels de l'antenne du laboratoire LBLGC à Chartres (que l'établissement a fermé pour recentrer celui-ci thématiquement et géographiquement sur le site d'Orléans) a permis d'amorcer l'équipement du LI<sup>2</sup>RSO qui sera complété par la suite par l'utilisation du FEDER et de cofinancements proposés par la région dans le cadre de l'ambition du SRESRI « Positionner nos laboratoires au plus haut niveau national et international ». **Un investissement de 450 k€ (pour 3 ans) est demandé pour accompagner l'installation de ce nouveau laboratoire en santé**, indispensable pour l'ancrage des personnels hospitalo-universitaires et de leurs travaux à Orléans dans le cadre de la montée en charge du nouveau CHU et de la faculté de Médecine d'Orléans.

## Politiques ministérielles

### Transition écologique et développement soutenable

#### Objectif 3 : Réduire la consommation d'électricité issue du réseau

##### Description et contextualisation de l'objectif

L'UO se mobilise face aux enjeux des grandes *transitions écologiques, énergétiques et industrielles*. Cela s'inscrit d'abord dans *l'objectif 1 du COMP* avec l'évolution de formations vers l'hydrogène mais aussi à compter de la rentrée 2024, avec le module TEDS transverse obligatoire pour les 2500 étudiants de L2. Cet enseignement sera complété dans chaque licence par des enseignements spécifiques à chaque formation. Au total, pour chaque étudiant, les enseignements TEDS seront valorisés au-delà des 3 ECTS du cadrage national. Une adaptation du dispositif est prévue pour s'intégrer dans les maquettes des BUT.

*L'objectif 3 du COMP* sur la transition énergétique et le développement sociétal peut accompagner l'UO dans sa démarche de maîtrise de l'impact environnemental de son patrimoine inscrit dans **l'axe stratégique « Le patrimoine, un enjeu majeur »**. Cette action a été accompagnée par le DSP (télé-compteurs). Cette stratégie est présentée dans le SPSI validé par la direction de l'immobilier de l'état et le MESR à l'automne 2023. Dotée d'un budget spécifique dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2027 elle sera suivie dans le cadre du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DDRSE).

Pour la mise en œuvre de son SPSI, l'UO a obtenu et sollicitera également des financements spécifiques (Contrats de Plan État-Région, Plan de Relance ; programme résilience ; AAP Transition environnementale 2024-programme 148, ...). Il convient donc de systématiser la constitution de dossiers en prévision des dispositifs de financements à venir. Pour cela, une **étude d'ensemble sur le patrimoine de l'établissement** portant sur la rénovation énergétique des bâtiments, le photovoltaïque (installation de panneaux, 200k€/an financé par l'université) et le monitoring des bâtiments est demandée en complément du recrutement d'un énergéticien qui viendra en appui de cette démarche prospective. **La réalisation de l'étude par un cabinet (200 k€) et le recrutement de l'énergéticien sur CDI de projet (80k€ par an) sont demandés.**

## Politiques ministérielles

### Bien-être et réussite des étudiants

#### Objectif 4 : Pour une expérience étudiante ambitieuse sur l'ensemble des Campus

##### Description et contextualisation de l'objectif

La politique de développement de la vie étudiante et de la vie des campus de l'UO se construit en partenariat avec les membres fondateurs de la Convention de Coordination Territoriale « *Pôle Universitaire Centre-Val de Loire* » (PU-CVL) et les acteurs institutionnels et collectivités territoriales. La politique menée intègre la dimension multi-villes de l'établissement en alignement avec les axes stratégiques de l'UO « *Une politique de site ambitieuse* » et « *Une université européenne ancrée en région* ». Le schéma directeur de la vie de l'étudiant décline cette stratégie en objectifs et actions à mener de 2024 à 2028, selon 4 axes - vers des campus « user friendly » ; engagement associatif, citoyenneté et emploi étudiant ; contribuer au bien-être étudiant ; des campus culturels, sportifs et en fête - qui intègrent pleinement les logiques de site.

Le déploiement d'une politique de vie étudiante en région s'appuiera essentiellement sur le développement d'une politique à l'échelle de chaque ville en faisant converger l'ensemble des acteurs du territoire (établissements, CROUS, collectivités locales) et en accompagnant les parcours (mobilité, logement, restauration). Les campus ont ainsi vocation à répondre aux enjeux socio-environnementaux et à offrir des lieux permettant l'expérience étudiante. Enfin, une politique commune de vie étudiante se traduira également par le renforcement des mutualisations : conventions d'accès aux services de santé universitaire en fonction des lieux d'études, offre de services partagés, ainsi que par l'organisation d'événements favorisant les rencontres d'étudiants inter-établissements et inter-sites.

#### **1. Construction d'une Maison des associations étudiantes**

Il manque à Orléans un lieu central de l'expérience étudiante sur le campus principal de la Source. Un des projets inscrits au schéma directeur de la vie étudiante est de construire une maison des associations étudiantes pour accompagner l'essor de la vie associative. Cette maison, gérée *par et pour les étudiants*, doit accueillir des bureaux associatifs, des salles de réunions, des espaces de co-working ainsi qu'une salle polyvalente. En articulation avec le guichet de l'AIDE<sup>1</sup> et le CROUS, des permanences, des formations thématiques et un accompagnement à la conception de projets seront dispensés à la demande des associations ; une commission commune UO/CROUS FSDIE/culture-action permettra de financer ces initiatives. Cette maison se veut en même temps un lieu d'accueil pour les néo entrants plus exposés au risque d'isolement susceptible de générer une forme de décrochage. **Il est demandé 650k€ (études et premier équipement) pour soutenir cette opération évaluée à 2,285 M€.**

#### **2. Passage du SSU en SSE**

Le passage du service de santé universitaire en un service de santé pour tous les étudiants d'un même site géographique, s'inscrit dans la « *politique de site volontariste* » de l'UO. Cette réforme implique un changement d'échelle conséquent pour l'UO, présente sur 7 villes. Le montant global des besoins est évalué à 1 881 k€ sur trois ans. Il a été décidé de concentrer les efforts sur le site prioritaire de Châteauroux car dépourvu du socle de base (médecin, infirmière, ... un jour /semaine). Pour les autres sites, l'effort est porté sur la stabilisation et la réponse aux besoins émergents. **Le financement d'amorçage pour ces actions prioritaires est de 570 k€ pour les 3 ans.** Il est complété par 180 k€ de l'ARS sur la période. Une demande auprès de la Région CVL a été par ailleurs formulée pour une *cabine de téléconsultation médicale* pour 3 ans à hauteur de 15 k€/an.

Le modèle économique post COMP assurant la pérennisation du SSE repose sur des subventions de l'ARS mais aussi sur la conclusion de conventions avec des structures externes pour accueillir les étudiants du supérieur des 6 départements de la région. Il paraît néanmoins indispensable de penser l'accompagnement de l'UO dans le cadre de cette réforme car l'établissement ne saurait mettre en place seul la couverture des besoins sur 7 villes.

<sup>1</sup> Aide Individualisé Des Etudiants : guichet avec un interlocuteur unique en contact direct avec nombre de partenaires tels que la préfecture, la Métropole, la Région, le CCAS, la CAF, etc. rassemblant ainsi l'ensemble des informations utiles pour les étudiants.

##### Description et contextualisation de l'objectif

La remise à plat du pilotage général apparaît comme une nécessité absolue pour l'université d'Orléans dès l'audit flash IGAENR de 2016, qui chiffre dans le même temps les efforts à réaliser pour retrouver l'équilibre financier. Les rapports de la Cour des Comptes (2023) et de l'HCERES (2024), confirment le diagnostic du rapport d'auto-évaluation de l'établissement (2022) et constatent l'ampleur du travail réalisé ces dernières années, tout en soulignant le chemin qu'il reste à parcourir dans la continuité de ce qui a été initié depuis 2021. De fait, la poursuite du renforcement du pilotage général de l'établissement apparaît comme une condition sine qua non pour que l'Université d'Orléans puisse mener à leur terme les projets ambitieux qu'elle porte.

En 2023, les équipes ont finalisé la rédaction de documents structurants dans le cadre du projet global de transformation organisationnelle initié fin 2021. Ce projet vise à la fois à repenser l'organisation de l'établissement sur le plan administratif, mais aussi à repenser les modalités de collaboration entre l'équipe politique et les directions centrales. Concomitamment l'articulation entre le niveau central et le niveau des composantes/laboratoires est questionné en recherchant à développer la transversalité et le partage des objectifs entre l'ensemble des acteurs en responsabilités au sein de l'établissement.

Les Contrats Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM), outils de dialogue internes mis en place dès 2019, ont été consolidés et renouvelés avec les composantes puis étendus aux Unités de Recherche en 2022. Dans un esprit de co-construction avec les structures internes à l'université d'Orléans, les CIOM ont nourri, par exemple, les différentes phases du Dialogue Stratégique de Gestion, la rédaction des axes stratégiques ou encore les projets inscrits dans ce Contrat d'Objectif de Moyens et de Performances (COMP).

Parallèlement au travail d'élaboration du projet d'établissement, dans le prolongement opérationnel du projet de transformation organisationnelle, l'action de l'administration a été structurée dans le projet d'administration qui se décline en 12 feuilles de route transversales impliquant les directions centrales, les composantes, les laboratoires et mobilisant les équipes politiques et administratives. Finalisé en mars 2024, le projet d'administration fixe les orientations et projets à conduire au cours des prochaines années : immobilier et développement durable, cartographie des processus et maîtrise des risques, accompagnement des projets structurants de l'établissement, démarche qualité SP+, développement des outils pour la formation, internationalisation des services, accompagnement des parcours RH ou encore mise en œuvre du Schéma Directeur Vie Etudiante sont quelques exemples des thématiques du projet.

Un autre volet du projet de transformation organisationnelle décline la restructuration profonde engagée depuis 2021 : structuration de la Direction Générale des Services avec le positionnement de 2 DGSA transverses (Pôle Formation et Vie Etudiante et Pôle Ressources) pour renforcer le pilotage autour des principaux enjeux de l'établissement : pilotage de la formation initiale et continue, mise en œuvre du SDVE, contribution à la conduite de projets structurants (Minerve, ATHENA,...) pour la DGSA Formation et Vie Etudiante ; pilotage de la sphère financière, patrimoniale et RH dans une logique de transversalité avec une priorisation sur le pilotage financier, de la masse salariale et la maîtrise des risques pour la DGSA Ressources ; reconstitution d'une Direction des Affaires Financières en central pour assurer le pilotage budgétaire et financier de l'établissement et notamment l'entrée dans une logique pluriannuelle de gestion des crédits et élaboration des documents de cadrage des procédures budgétaires ; constitution d'un pôle dédié à la recherche et à l'accompagnement au montage et au management des projets structurants de l'établissement.

Ces actions doivent être pour certaines consolidées et pour d'autres engagées afin de disposer des bases solides pour garantir un pilotage efficient de l'établissement.

Cela repose sur :

- la poursuite des démarches de structuration ou réorganisation administratives qui doivent pouvoir s'appuyer sur des constats objectifs. Les fonctions support RH, finances, immobilier et informatique sont les 4 piliers fondamentaux à structurer pour asseoir l'organisation de base permettant ensuite d'optimiser le pilotage global de l'établissement
- une maîtrise des risques renforcée : Contrôle Interne Budgétaire et Comptable, cartographie et sécurisation des processus, maîtrise des risques informatiques
- la mise à disposition des outils de pilotage et des données auprès de l'ensemble des acteurs en responsabilité afin d'asseoir et de partager les décisions au service de la stratégie de l'établissement, de dégager des marges de manœuvre financière et de garantir une meilleure allocation des moyens.

Le COMP constitue à ce titre un outil levier indispensable pour conduire les actions de modernisation et de transformation du pilotage de l'université. Pour la période 2024-2027, 3 axes principaux seront plus particulièrement poursuivis :

### **Axe 1 : La poursuite de la structuration des fonctions support**

La structuration des fonctions support doit se poursuivre en s'appuyant sur une *cellule dédiée d'accompagnement* et se concentrer sur les objectifs suivants :

- La *structuration de la fonction RH* qui doit conduire à l'élaboration d'un schéma directeur des ressources humaines dans une logique de GEPEC. Celle-ci s'appuiera sur un diagnostic de la fonction RH dès 2024.
- La *cartographie de la fonction financière* dans l'objectif de mieux articuler le niveau central et le niveau composante/laboratoire et de clarifier les missions de chacun. Cela pourra conduire à repenser l'organisation de la fonction financière en s'appuyant sur les méthodologies proposées dans les rapports de l'Inspection Générale sur ce volet.
- La *cartographie de la fonction patrimoniale* pour faire évoluer sa structuration en vue de la dévolution immobilière telle qu'envisagée dans le cadre du SPSI. Il sera tenu compte du cadre de gestion patrimoniale de la DGESIP et de la relation Composante/laboratoires/Central pour (re)structurer les différents échelons d'organisation.
- Le *renforcement de la structuration de la fonction informatique* sera engagé en articulant le lien hiérarchique et fonctionnel afin de renforcer la politique de sécurité informatique (par l'homologation et la maîtrise des risques), d'accompagner le développement des orientations des composantes et des laboratoires, en lien avec le projet d'établissement, et de développer le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DSI.

L'objectif sera d'assurer un pilotage métier renforcé par un lien central/composantes/laboratoires repensé dans une logique de sécurisation, et de programmation pluriannuelle, sur l'ensemble des périmètres (budgétaire, GEPEC, immobilier). Cela passera par la mise en œuvre d'outils et de processus communs aux différents niveaux décisionnels.

### **Axe 2 : Le renforcement de la maîtrise des risques : financiers, RH, juridiques, informatiques**

L'université d'Orléans va déployer le Contrôle Interne Budgétaire et Comptable pour se mettre en conformité avec la réglementation et garantir la sécurisation de son activité, en lien avec l'évolution du régime de la responsabilité des gestionnaires publics. Cette démarche, d'ores et déjà engagée depuis fin 2023, passe par le positionnement d'un personnel de catégorie A (recruté fin 2023) dédié à cette mission rattachée directement au DGSA Ressources et placé, pour une partie de son temps, sous l'autorité de l'Agent Comptable pour le contrôle comptable. Un *cabinet* a par ailleurs été mandaté pour accompagner l'établissement. Un comité de pilotage opérationnel interne suivra l'avancement des travaux sur ce domaine : cartographie des processus, cartographie des risques et déploiement du plan d'actions.

Cet axe reposera également sur le renforcement de la *Sécurité des Systèmes d'Information* à la suite de l'audit de l'ANSSI (2023) qui a permis d'identifier une feuille de route globale :

- Ecriture d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, document cadre.
- Mise en œuvre d'un cloisonnement des services numériques en fonction de leur criticité et de la typologie des usagers.
- Généraliser la montée en sécurité du réseau des laboratoires ZRR (prototype 2023) et ainsi contribuer aux mesures de PPST applicables dans l'établissement.
- Réalisation de campagnes pédagogiques permettant aux usagers d'adopter les bons réflexes (messagerie, supports mémoires, etc.).

De nombreuses actions issues des préconisations de l'ANSSI seront réalisées, complétées par la mise en place d'une *cellule de crise cyber* en lien avec l'évolution du Plan de Continuité d'Activité pour tenir compte de cette dimension.

### **Axe 3 : La mise à disposition des outils décisionnels et de référence**

Pour ce 3<sup>ème</sup> axe, trois grandes actions ont été identifiées :

- Finaliser le déploiement des briques du Système d'Information et l'urbanisation pour un Système d'Information Décisionnel : déploiement d'un SI patrimoine, complétude de l'outillage pour le pilotage des emplois et de la masse salariale et l'intégration des évolutions du SI finances (SIFAC + et Infinoé).
- Articuler le travail sur la fiabilisation et la complétude des données dans le cadre d'une structuration de la gouvernance de la donnée qui passe par un modèle permettant une interopérabilité. Ce travail permettra de poser les bases pour le déploiement d'une comptabilité analytique à plus long terme.
- Cartographier les processus dans une logique de rationalisation, simplification et sécurisation.

L'ensemble des outils permettront de mieux corréler les constats et les réponses aux besoins, notamment

dans le cadre des arbitrages des CIOMS en établissant une meilleure articulation avec les dialogues de gestion, de renforcer le pilotage des emplois et de la masse salariale et de maîtriser la trajectoire globale de l'établissement.

## Politiques ministérielles

### Stratégie d'établissement

#### Objectif 6 : Construction de la signature de l'établissement

##### Description et contextualisation de l'objectif

Aujourd'hui, après une triple crise majeure et quatre années intenses, l'université d'Orléans s'inscrit dans une nouvelle dynamique. Ses succès aux derniers grands appels à projets en sont l'expression objective. Ces réussites, ainsi que le projet du nouveau Campus Madeleine en centre-ville ou encore la création de la faculté de Médecine adossée au nouveau CHU d'Orléans, doivent contribuer à un changement durable d'image et à un regain de visibilité pour l'établissement au niveau national et européen. L'université d'Orléans doit maintenant capitaliser sur ses atouts pour s'installer dans le paysage national et européen à la place qui doit être la sienne eu égard à son potentiel.

L'Université d'Orléans, établissement de taille moyenne, ne pourra gagner en visibilité que par la mise en avant d'une signature la différenciant des établissements semblables/comparables (i.e. Caen, Limoges, Poitiers, Nantes...). Cette signature, pour être installée durablement et efficacement, doit être définie et partagée par la communauté universitaire et s'appuyer sur l'existant, tant en termes de recherche, de formation que de projet et d'ancrage territorial. Il convient par ailleurs de ne pas négliger ce que peut être l'image actuelle de l'établissement, tant localement que nationalement, pour établir une stratégie intégrant autant la cible que le point de départ.

Pour réaliser ce travail d'objectivation de l'image actuelle et de définition de la signature prochaine, plusieurs éléments de base ne sont aujourd'hui pas disponibles, tels qu'une **cartographie comparative** (nationale et européenne) de la bibliométrie en recherche de l'UO, une cartographie comparative (au national) des formations de l'UO, enfin, **une étude régionale et nationale de l'image de l'UO** auprès des jeunes (lycéens et étudiants) et du monde socio-économique. Il convient donc en premier lieu de se donner les moyens de construire ces cartographies et d'objectiver cet existant ainsi que les éléments réellement différenciants.

L'analyse de ces données par la communauté universitaire et le partage de celles-ci avec nos partenaires (ONR, collectivités, MESR, ...) au travers de groupes de travail et de séminaires, permettront de définir la position réelle de l'université d'Orléans au sein du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'apprécier son potentiel et ainsi d'élaborer sa signature cible. Dans la continuité de ce travail, une **stratégie de marque** sera élaborée. Cette stratégie intégrera aussi bien la communication interne/externe que la politique de renforcement des axes permettant d'affirmer la signature différenciante de l'établissement.

## Annexe cohérence des projets stratégiques

Pour chacun des six objectifs du COMP, indiquer quand il y a lieu les financements déjà obtenus pour mettre en œuvre les actions (inscrire la source de financement et non le montant).

<b>Objectifs du COMP</b>	<b>Financements obtenus (PIA, ANR, Horizon Europe, DSG, autres)</b>
<b>Métiers d'avenir – Métiers en tension</b>	
Objectif 1 : <b>Adaptation de l'offre de formation aux enjeux nationaux et locaux</b>	ASDESR « Ambition Centre-Val de Loire »
Formations autour de <b>l'hydrogène</b>	PIA ADEME « HYCEVAL », laboratoire commun avec Stellantis, Métropole Orléans
Formations autour <b>de la Data</b>	Dill XP (PIA 3), France 2030 (DemoES PRO3, ExcellenceS Minerve), Métropole
Cairns	IDEFI REMIS, DSG 2, IDEFI EDIFICE, d'Orléans, autres
<b>Campus Pyrotechnique</b>	AMI <i>territoires d'industrie 4.0</i> . Banque des territoires, Agglomération Bourges. Région CVL. Convention au titre revitalisation des territoires. Université d'Orléans
<b>Recherche et innovation</b>	
Objectif 2 : <i>Structuration des plateformes et plateaux</i>	Université d'Orléans, INSERM, ANR, Région CVL, Union Européenne (FEDER)
<b>Transition écologique et développement soutenable</b>	
Objectif 3 : <i>Réduire la consommation d'électricité issue du réseau</i>	CPER, Plan de relance, DSP, Plan de résilience
<b>Bien-être et réussite des étudiants</b>	
Objectif 4 : <i>Pour une expérience étudiante ambitieuse sur l'ensemble des Campus</i>	Université d'Orléans, CVEC, Région CVL, ARS, DSP 2023
<b>Gestion et Pilotage</b>	
Objectif 5 : <i>Renforcement du pilotage général de l'établissement par la structuration des fonctions supports, la maîtrise des risques et les outils décisionnels</i>	Université d'Orléans, DSP 2023 et DSG 2022
<b>Stratégie propre à l'établissement</b>	
Objectif 6 : <i>Construction de la signature de l'établissement</i>	Université d'Orléans

Fait à Paris, le

<p><b>Le/La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</b></p>	<p><b>Le président de l'université d'Orléans</b></p>
<p><b>XXXXXXX</b></p>	<p><b>Éric Blond</b></p>